

Les trésors de Jean-Pierre Cuendet

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **14 (1984)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



Phot. Éditeurs, Genève

J. J. 7005 Costume de Vex (Valais)

Les trésors de Jean-Pierre Cuendet

A voir toutes les manifestations groupant les aînés, je ressens un plaisir profond à constater qu'il n'y a plus vraiment de «vieux», dans le sens qui était péjorativement donné à ce terme en son temps et que, en fait, c'est de «jeu-

ne» qu'il s'agit maintenant, en pensant à ceux qui ont atteint l'âge de la retraite. Je me réjouis d'arriver à ce que l'on nomme le troisième âge, si Dieu me prête vie, âge que, dans mon for intérieur, je considère comme une seconde jeunesse: il n'y a guère que la numérotation qui change! Si je veux exprimer plus crûment mes pensées intimes, je dois dire que je suis heureux que la période transitoire de condescendance envers nos parents soit révolue: nos relations entre générations se traitent dorénavant d'égal à égal et c'est tant mieux.

Que l'on se rende aujourd'hui à Savièse ou dans le val d'Hérens, on rencontre le progrès à profusion, que ce soit dans la vie courante ou dans l'habillement. Mais on ressent au plus profond de soi le respect de la tradition bien comprise et de la vie actuelle s'adaptant à celle d'antan.

ne» qu'il s'agit maintenant, en pensant à ceux qui ont atteint l'âge de la retraite. Je me réjouis d'arriver à ce que l'on nomme le troisième âge, si Dieu me prête vie, âge que, dans mon for intérieur, je considère comme une seconde jeunesse: il n'y a guère que la numérotation qui change! Si je veux exprimer plus crûment mes pensées intimes, je dois dire que je suis heureux que la période transitoire de condescendance envers nos parents soit révolue: nos relations entre générations se traitent dorénavant d'égal à égal et c'est tant mieux.

ne» qu'il s'agit maintenant, en pensant à ceux qui ont atteint l'âge de la retraite. Je me réjouis d'arriver à ce que l'on nomme le troisième âge, si Dieu me prête vie, âge que, dans mon for intérieur, je considère comme une seconde jeunesse: il n'y a guère que la numérotation qui change! Si je veux exprimer plus crûment mes pensées intimes, je dois dire que je suis heureux que la période transitoire de condescendance envers nos parents soit révolue: nos relations entre générations se traitent dorénavant d'égal à égal et c'est tant mieux.



Jullien freres, Phot.-Éditeurs, Geneve

J. J. 1540 Costume de Savièze (Valais)

Les assurances sociales



Guy Métrailler

Assurance maladie:

la cotisation des personnes entrées dans une caisse maladie après 60 ans (action vaudoise dite des personnes âgées: PA)

Cette information ne concerne que les assurés vaudois

Le Conseil d'Etat vaudois, contraint par les déficits de cette action, a, par arrêté du 9 décembre 1983, fixé la cotisation des personnes précitées à **Fr. 400.—** par mois dès le 1^{er} janvier 1984 au lieu des Fr. 360.— exigés jusqu'au 31 décembre 1983.

Cette cotisation est évidemment très élevée. Mais, elle n'a pas été fixée au hasard. Ce sont les comptes de cette assurance qui imposent une telle cotisation. En effet, le résultat financier de l'année 1983 se soldera par un déficit d'environ 5 millions de francs à la charge de l'Etat. Pour arriver à un équilibre financier, la cotisation 1984 aurait dû être fixée à Fr. 430.—. Mais, l'Etat l'a limitée à Fr. 400.—, acceptant ainsi de couvrir un nouveau déficit de l'ordre de 7 millions de francs pour cette année.

Ce déséquilibre financier s'explique par le fait que la moyenne d'âge des assurés est très élevée et qu'un nombre important d'entre eux sont hospitalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il y a aussi des assurés qui, sans devoir être hospitalisés, mais parce qu'ils souffrent d'une affection chronique, doivent toute l'année prendre des médicaments dont le coût est parfois élevé. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'adresser des reproches à ceux qui ont le